

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 12 décembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 12 décembre à 16h45, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en salle Grand Arc de l'espace François Mitterrand – 2 rue Marius Baboulaz à Montmélián, sous la présidence de Madame Béatrice SNTAIS.

*En application des dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, cette séance est sans conditions de quorum : au report de la séance du 03 décembre 2024.*

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SNTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Élodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
Christian	COLLOUD	X		
<b>PERSONNEL</b>				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

**38-2024 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'autorité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits globaux ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

Pour chacun des budgets de la collectivité, il est proposé d'inscrire par anticipation pour l'exercice 2025 les crédits en investissement comme suit :

**Budget Général (M 57)**

Natures budgétaires - CIAS M57	Crédits ouverts en 2024	Maximum de 25 %	Ouverture par anticipation
2051 Concessions, logiciels, licences...	18 000 €	4 500 €	4 500 €
21351 Immobilisations corporelles	3 000 €	750 €	750 €
2158 Autres installations	2 000 €	500 €	500 €
2181 Install. Générales et agencements divers	2 000 €	500 €	500 €
21828 Autres matériels de transport	3 000 €	750 €	750 €
21838 Autre matériel informatique	3 000 €	750 €	750 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000 €	750 €	750 €
			<b>8 500 €</b>

**Budget Annexe Aide à Domicile (M 22)**

Natures budgétaires - CIAS AD M22	Crédits ouverts en 2024	Maximum de 25 %	Ouverture par anticipation
205 Concessions, logiciels, licences...	26 000 €	6 500 €	6 500 €
2135 Installations générales et agencements	4 000 €	1 000 €	1 000 €
2181 Installations générales et agencements	4 000 €	1 000 €	1 000 €
2182 Matériel de transport	22 000 €	5 500 €	5 500 €
2183 Matériel de bureau et informatique	4 000 €	1 000 €	1 000 €
2184 Mobilier	4 000 €	1 000 €	1 000 €
			<b>16 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **OUVRE** préalablement au vote des budgets primitifs 2025 les crédits en section d'investissement comme exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes ;
- **S'ENGAGE** à inscrire pour les budgets ci-dessus et les crédits ouverts par la présente délibération, les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2025.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,

Nadia FAVRE



La Présidente,



Béatrice SANTAÏS